

Bonjour,

L'attaque personnelle, quasi diffamatoire, dont j'ai été l'objet sur France info¹ le vendredi 25 mars 2011, a suscité de nombreuses protestations. Pour information, je vous invite à consulter un article sur Médiapart :

<http://blogs.mediapart.fr/blog/valandre78/260311/outreau-la-partie-nest-pas-finie>

Personne ne peut être dupe. Il s'agit de la première contre offensive qui vise à empêcher l'émergence de la seconde vérité judiciaire d'Outreau : 12 enfants ont été reconnus victimes de viols et indemnisés à ce titre par la CIVI. Cette seconde vérité judiciaire a été totalement occultée depuis le verdict d'acquittal général aux assises de Paris en 2005.

Si je suis attaqué aujourd'hui, c'est parce que j'ai retrouvé en Afrique Chérif Delay, l'aîné des enfants violés à Outreau. Il m'a fait confiance. Devenu majeur, il témoigne dans un livre que j'ai coécrit avec lui, « Je suis debout », édité au cherche midi et qui sera dans les librairies, le 12 mai 2011. Chérif témoigne également dans le film que je réalise avec le caméraman Jean-Michel Garcia, film dans lequel vont également s'exprimer de nombreuses victimes de l'affaire et du traitement médiatique de l'affaire.

Ce livre et le film provoquent des réactions violentes qui traduisent la peur, voire la panique de ceux qui redoutent cette seconde vérité d'Outreau.

Ce qui est en jeu, c'est le droit à la parole des enfants victimes et au delà, la question de la prise en compte de la parole des mineur(e)s par la justice dans les dossiers de violences sexuelles.

C'est la raison pour laquelle je vous fais part du droit de réponse que j'ai envoyé à France info, sans me faire d'illusion sur le sort qui lui sera réservé...

Droit de réponse mailé à France info le 27 mars :

La mise en cause personnelle dont j'ai fait l'objet sur les ondes de France Info vendredi 25 mars 2011 m'amène à vous adresser cette mise au point que je vous demande de rendre publique :

« Maître Dupont Moretti est un excellent avocat. Ses éclats et ses effets

¹ Il n'est pas anodin de savoir que France info a embauché comme « journaliste », une des personnes acquittées. Récemment, les auditeurs de France info n'ont pas su qu'un couple ayant également été acquitté au procès de 2005, avait été mis en garde à vue dans le cadre d'une enquête sur de présumées maltraitances à enfants. Par contre ces auditeurs auront appris en boucle que ce couple avait été libéré...

de manches sont bien connus dans les prétoires. En pointe dans la défense des inculpés d'Outreau, il leur a sauvé la mise, en terrorisant tous les témoins qui le gênaient et en terrassant de toute sa prestance un enfant de quatorze ans laminé par la vie qui n'a même pas pu s'exprimer.

Peu élégant, peut-être, mais efficace.

Aujourd'hui, Maître Dupont Moretti utilise les mêmes trémolos indignés pour prétendre s'opposer à la sortie d'un livre qu'il n'a pas lu, d'un film qu'il n'a pas vu. Moi, je suis journaliste. Mon éthique professionnelle me conduit à donner la parole à ceux qui en ont été privés, aussi bien des enfants reconnus victimes et indemnisés comme tels, que des professionnels livrés à un lynchage médiatique.

Maître Dupont Moretti n'a pas en face de lui un enfant sidéré, mais un enquêteur expérimenté, capable d'opposer des faits et des dates à des attaques personnelles qui ne l'émeuvent pas.

En me qualifiant de révisionniste judiciaire, Maître Dupont Moretti et Stéphane Durand Soufflant, président de la presse judiciaire, me rendent un hommage aussi involontaire qu'immérité par ce terme qui fut à l'origine appliqué à Zola ou Proust dans le contexte de l'affaire Dreyfus. Mais, hélas, cet hommage, je dois le récuser : ni Chérif Delay ni moi ne réclamons quelque révision que ce soit. Le doute doit bénéficier à tout accusé. Tout acquittement est définitif. Ce sont des droits auxquels je suis prêt à consacrer les quelques compétences que Maître Dupont Moretti ne me reconnaît pas.

Cela dit, depuis 2005, les acquittés se sont largement répandus en articles, livres, films, conférences et confidences... L'un d'entre eux n'a pas hésité à proclamer l'innocence des quatre condamnés qui ont pourtant reconnu les faits et accepté leurs condamnations.

Alors, pourquoi un tel affolement lorsqu'une autre parole émerge? Les enfants victimes n'auraient-ils que le droit de se taire? Faut-il laisser la "jurisprudence Outreau" jeter le doute sur toute dénonciation de sévices sexuels par des enfants au point de laisser fleurir de pseudo-concepts qui théorisent sur leur inexistence?

L'enjeu dépasse largement l'image de marque de Maître Dupont Moretti

ou les attaques contre ma modeste personne.

Cet enjeu, je souhaiterais aussi que France Info le mesure. Ses auditeurs ont entendu en boucle Maître Dupont Moretti, mais ils n'ont pas su que le journaliste Matthieu Aron disposait aussi d'entretiens avec Maître Costantino, avocat de Cherif Delay, et Marie-Christine Gryson-Dejehansart, expert judiciaire, dont pas une minute n'a été diffusée.

Le livre « Je suis debout » co-écrit avec Chérif Delay et publié au Cherche Midi, sera disponible le 12 mai. Le film sur Outreau que je réalise avec Jean-Michel Garcia, sortira malgré les pressions et les menaces. Contrairement à ce que vous avez affirmé, il n'est pas financé par Karl Zéro, mais par une ONG internationale, Innocence en Danger, qui défend les enfants victimes d'abus sexuels. Le livre et le film seront critiqués s'ils doivent l'être, mais désormais toute stratégie de l'étouffoir sera mise en échec. »

Serge Garde

A diffuser sans modération. Merci...